



## EUROPEAN UNION

### OSCE Forum for Security Co-operation Nr 789 Vienna, 20 May 2015

#### **Déclaration de l'UE relative à la mise en œuvre de la résolution 1540 du Conseil de sécurité**

---

L'Union Européenne (UE) souhaite la bienvenue à S.E. l'Ambassadeur Román Oyarzun Marchesi, président du Comité du CSNU sur la résolution 1540 (2004). Nous vous remercions pour votre contribution au Dialogue sur la sécurité, particulièrement dans le cadre de l'examen complet de la résolution d'ici 2016. Nous mettrons tout en œuvre pour participer à sa réussite, tant au niveau de l'UE qu'en tant que membres de l'OSCE.

Nous souhaiterions confirmer que, pour nous, la résolution 1540 et ses résolutions afférentes constituent un élément clef de l'architecture internationale pour la non-prolifération, ainsi qu'un instrument capital dans la lutte internationale contre le terrorisme. Ces résolutions ont également contribué à impliquer les acteurs non-étatiques dans la lutte contre la prolifération d'armes de destruction massive, ce qui reste aujourd'hui l'un des objectifs majeurs de la communauté internationale et de l'UE.

L'Union Européenne, c'est bien connu, soutient fermement la mise en œuvre réelle et efficace de la résolution 1540, afin de renforcer les efforts, aux niveaux mondial et régional, pour empêcher l'acquisition et l'usage d'armes et de matériel nucléaires, biologiques, et chimiques, ainsi que de leurs vecteurs, par des acteurs non-étatiques. Plus particulièrement, la décision 2013/391/CFSP du Conseil de l'UE sur mise en œuvre de la résolution 1540 préconise une coopération étroite entre l'UNODA, l'OSCE, et d'autres organisations et agences internationales compétentes pour développer des synergies et éviter la duplication des efforts.

L'Union Européenne salue l'importante contribution du Comité sur la résolution 1540 et de son groupe d'experts à la mise en œuvre de la résolution 1540 et des

résolutions afférentes. Nous réaffirmons notre plein attachement et notre soutien au Comité 1540, dont le mandat a été prolongé jusqu'en 2021. Nous voudrions également souligner l'importance des rapports réguliers sur la mise en œuvre de cette résolution au niveau national et de l'adoption des plans d'action nationaux.

Nous soulignons la nécessité de mettre en œuvre la résolution 1540, notamment pour éviter que des armes de destruction massive ne tombent entre les mains d'acteurs non-étatiques et de groupes terroristes. Tous les Etats membres de l'Union Européenne ont soumis un rapport sur la mise en œuvre de la résolution 1540 au Comité 1540, et plusieurs d'entre eux ont élaboré des plans d'action nationaux.

Nous nous félicitons des efforts conjoints de l'Union Européenne et de ses Etats membres et de l'OSCE. Nous pensons que cette coopération doit être renforcée, et qu'elle doit se concentrer sur le développement d'activités pratiques telles que, entre autres, l'assistance aux Etats participants, à leur demande, dans l'élaboration de rapports et des plans d'action nationaux, la rédaction de lois de mise en œuvre, la facilitation du partage d'informations, la promotion des bonnes pratiques, ainsi que le renforcement de l'échange d'informations relatives à la mise en œuvre de la résolution 1540, dans les réseaux multilatéraux.

Dans ce contexte, nous soutenons les activités et les efforts constants des structures exécutives de l'OSCE pour aider les Etats participants qui le demandent à mettre en œuvre la résolution 1540. C'est pourquoi nous accueillons favorablement le projet de décision du FCS sur le rôle de l'OSCE dans mise en œuvre de la résolution 1540, proposé par les délégations de la Biélorussie et de l'Arménie. Nous sommes prêts à continuer le dialogue constructif dans le but d'arriver à un consensus.

Nous sommes très satisfaits de voir que pas moins de 12 Etats participants à l'OSCE ont mis à jour leurs rapports nationaux en 2014, et que de nombreux autres sont en train de le faire. Nous saluons aussi l'introduction d'un système d'examen par des pairs, à l'initiative de la Pologne et de la Croatie, et nous notons avec satisfaction que d'autres Etats participants ont manifesté leur intention de suivre leur exemple. La coopération entre les Etats participants et le soutien de l'OSCE aux Etats en faisant la demande viennent consolider de telles initiatives pour la mise en œuvre de la résolution 1540.

Ces observations ne font que renforcer notre conviction que le rôle et les moyens de l'OSCE pour l'application de la résolution 1540 et des résolutions afférentes doivent être maintenus de manière durable. En effet, les événements récents ont prouvé que les menaces liées aux matériaux CBRN sont bien réelles et doivent être prises en compte. Ceci s'applique tout particulièrement dans le domaine de la sécurité des sources radioactives, suite aux vols observés dans certains pays, et aux tentatives répétées de certains acteurs non-étatiques d'utiliser ces matériaux à des fins malveillantes.

Enfin, nous tenons à remercier la présidence monténégrine du FCS pour l'occasion qui nous a été offerte aujourd'hui de débattre de la mise en œuvre de la résolution 1540 dans la région de l'OSCE.

L'ancienne République yougoslave de Macédoine<sup>1</sup>, le Monténégro, l'Islande<sup>2</sup> et l'Albanie, pays candidats, la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et candidat potentiel et la Norvège, pays de l'AELE membre de l'Espace économique européen, ainsi que l'Ukraine, la République de Moldova, la Géorgie et l'Andorre se rallient à la présente déclaration.

---

<sup>1</sup> L'ancienne République yougoslave de Macédoine, le Monténégro et l'Albanie continuent à participer au processus de stabilisation et d'association.

<sup>2</sup> L'Islande continue à être membre de l'AELE et de l'Espace économique européen.